N5

Cet imprimé doit être retourné à la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer** et à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente-Maritime dûment complété et signé

au plus tard le 30 septembre 20 . .

COMPTE RENDU DES OPERATIONS DE DESTRUCTION
DES ANIMAUX NUISIBLES

Nom Prénom : .....

Adresse : .....

bénéficiaire d'une autorisation individuelle préfectorale n°.....

pour la destruction d'animaux nuisibles sur la commune de .....

déclare avoir détruit :

Modalités de destruction (tir, piégeage, déterrage, furetage, autres)	Espèces	Nombre	Dates de destruction	Lieu de destruction commune(s)

Fait à
le

signature

DDTM – 89, avenue des Cordeliers – CS 80000 – 17018 LA ROCHELLE Cedex 1 - Tel : 05-16-49-61-00 – Fax : 05-16-49-64-00
FDC 17 - Saint-Julien-de-l'Escap – BP 64 - 17414 SAINT-JEAN-D'ANGELY CEDEX